



Syndicat National du Trésor

CAPC des agents d'administration du 3 décembre 2009

Spécial CAP

Déclaration liminaire CGT

Nous nous associons pleinement à la déclaration faite hier par nos camarades élus de catégorie B. De la même manière, nous considérons que la situation de l'emploi est inacceptable et insupportable pour les personnels, les missions qu'ils exercent et les usagers.

Les conséquences sont désastreuses pour les stagiaires qui arrivent dans les services avec une exigence de la hiérarchie d'être tout de suite opérationnel et l'abandon dans la réalité de leur suivi par tutorat.

Les conséquences sont également désastreuses dans un contexte dans lequel la direction lance de manière effrénée et improvisée les nouvelles structures SIP, DDFIP et DRFIP. Les conditions d'installation et de formation des agents, les conditions d'accueil des usagers sont gérées manu militari et sans aucun état d'âme car derrière, il s'agit bien de faire vite, très vite pour satisfaire les appétits présidentiels en suppressions d'emploi des fonctionnaires. Les faux espoirs suscités en matière de revalorisation salariale rendent le mécontentement encore plus fort.

Par ailleurs, si le Président de la République et le gouvernement ne cessent de multiplier les discours soit disant en faveur des jeunes et des précaires, force est de constater que la réalité à la Direction Générale des Finances Publiques, n'est pas celle-là.

Offrir un emploi pour ensuite licencier sans ménagement des jeunes recrutés par voie de PACTE, des travailleurs handicapés ou non titulariser des jeunes

stagiaires est bien loin de ces discours. Ces personnels quittent ainsi l'administration avec le goût amer de l'échec et souvent avec des crédits contractés pour leur installation. Pour la CGT, il s'agit tout simplement de l'exploitation de la misère des jeunes, main d'œuvre bon marché.

Les licenciements d'agents recrutés par voie de PACTE se font toujours à l'abri des regards dans des conditions non réglementaires, l'administration considérant ces agents comme des personnels de seconde zone.

La situation de l'emploi n'est pas plus enviable dans les autres administrations, la logique dogmatique de la Révision Générale des Politiques Publiques sévissant tous azimuts.

Pour la CGT, les demandes de détachement et d'intégration inscrites à l'ordre du jour de notre CAPC sont symptomatiques de cette situation dans laquelle l'Etat employeur donne des leçons en matière d'emploi dans cette période de crise et oublie de les appliquer quand il s'agit de ses administrations.

La RGPP, c'est aussi des redéploiements à grande échelle qui concernent aussi la DGFIP au travers de CHORUS. A ce sujet, la direction a concédé qu'elle donnera une information dans cette CAPC mais cela reste totalement insuffisant pour la CGT.

Les élus CGT demandent que le micro mouvement au 1^{er} janvier 2010 qui ne concerne que 11 agents d'administration, soit soumis au vote de la CAPC.

Suite de la déclaration

Vous l'aurez compris cette situation si elle perdure, ne restera pas sans réaction de la part des personnels. Les Hautes-Pyrénées, La Réunion, le Val de Marne, le Lot, la Gironde, la Haute-Garonne, Le Nord, l'Ille et Vilaine...

...déjà, dans nombre de départements, des actions à la DGFIP sont engagées. Il est urgent que des réponses soient apportées aux personnels de la DGFIP.

Les manques d'emploi sont aussi criants dans les structures telles que la Trésorerie du Contrôle Automatisé de Rennes, les Centres Prélèvements Service, les Centres d'Encaissement, le Centre Editique de Meyzieu... Les conditions de travail y sont particulièrement pénibles et la direction ne peut rester sourde aux revendications des personnels de ces structures qui ne cesseront pas leur mobilisation.

Pour couronner le tout, nous venons d'apprendre qu'à la suite des décisions présidentielles et gouvernementales relatives à l'extension du dispositif des centres de vaccinations contre la grippe H1N1, nombre de directions locales s'autorisent le droit de désigner d'office des personnels pour participer aux vacances.

La CGT demande que la direction cesse de considérer la DGFIP comme un vivier inépuisable de main d'œuvre alors même qu'elle crée dans le même temps, des conditions d'emploi qui ne permettent plus d'assurer nos missions de services publics financiers.

Réponses de la direction

La direction a précisé qu'elle n'est pas juge de la politique gouvernementale de suppressions d'emploi. Elle s'est contentée de renvoyer aux discussions qui ont eu lieu (ou qui n'ont pas eu lieu puisque les organisations syndicales ont quitté le CTPC !) lors du Comité Technique Paritaire Centrale du 30 novembre 2009. La direction a tout de même indiqué que pour la première fois, les suppressions d'emplois toucheront l'Île de France.

Le Président de séance s'est retranché derrière son rôle de gestionnaire qui se limite à satisfaire un maximum de demandes de mutation par rapport aux emplois vacants déclarés par les

directions locales et à l'impact des suppressions d'emploi programmés dans l'Outil de Répartition des Emplois (ORE).

S'agissant des mutations, la direction a quand même reconnu que les départs en retraite libèrent des emplois sans pour autant répondre à la revendication de la CGT de voir supprimer les blocages et pénalisations. De la même manière, elle reconnaît que les demandes de mutation prioritaires reçoivent un taux de satisfaction largement supérieur aux demandes pour convenances personnelles sans pour autant retenir la revendication de la CGT d'une clé de répartition perpétuelle.

La direction s'est une nouvelle fois contentée de renvoyer toutes les questions relatives aux règles de mutation aux groupes de travail DGFIP sur les nouvelles règles de gestion qui débiteront en janvier 2010. La réforme de la notation fera également l'objet d'un groupe de travail.

En ce qui concerne CHORUS et LE PACTE, aucune réponse n'a été fournie par l'administration ce qui montre son degré de considération pour le dialogue social et le sort réservé aux personnels concernés.

Détachement dans le corps des agents d'administration du Trésor Public

4 dossiers ont été présentés.

Résultat du vote

Administration : 4 pour

CGT : 4 contre

FO : 4 pour

CFDT : 1 pour, 3 contre

CFTC : 4 pour

SUD : 1 pour, 3 abstentions

Sans Etiquette : 4 pour

Les élus CGT ont voté « contre » sur les 4 demandes de détachement compte tenu que sur les départements d'accueil (Nièvre, Seine et Marne, Essonne), il y a des collègues du Trésor inscrits régulièrement sur les tableaux de rang de classement ou qui demandent une mutation interne au département sur les postes offerts en détachement.

Par ailleurs, la direction n'a apporté aucune garantie pour une mutation de ces collègues lors du mouvement du 1er avril 2010.

Demandes d'intégration dans le corps des agents d'administration du Trésor Public

3 dossiers ont été soumis à l'examen de la CAPC.

2 dossiers n'ont soulevé aucun problème. Les élus CGT avait voté « pour » le détachement lors de la CAP d'accueil, les postes demandés dépendant de département n'ayant pas de demandes de mutation en attente d'agents du Trésor. La CGT a donc voté « pour » ces 2 intégrations comme l'ensemble de la parité syndicale et administrative.

En revanche, pour le troisième dossier, la CGT avait refusé de prendre part au vote sur la demande de détachement, lors de la CAPC d'accueil.

En effet, l'agent concerné était présent dans nos services depuis de longues années (tout en étant d'une autre collectivité publique), et ne bénéficiait pas des mêmes droits que les agents du Trésor. Les élus CGT n'ont pas voulu cautionner cette régularisation de détachement de fait par l'administration.

Résultat du vote

Pour : Administration - FO - CFTD - CFTC - SUD - Sans Etiquette
Refus de vote : CGT

Les élus CGT en cohérence avec leur vote initial, ont donc refusé de prendre part au vote.

Demandes d'intégration d'agent des Domaines dans le corps des agents d'administration du Trésor Public

Un dossier a été soumis à l'avis de la CAPC.

Comme cette intégration d'agent des domaines appartenant au corps des impôts est conforme au protocole de transfert, la CGT a voté favorablement comme l'ensemble de la parité syndicale et administrative.

Constitution des tableaux de rangs de classement de mutation et réintégration

Demandes de mutations au titre de la convenance personnelle :

- 1 321 agents ont été classés sur le tableau concernant les emplois administratifs,
- 25 demandes ont été inscrites sur le tableau relatif aux emplois informatiques.

Concernant les demandes à titre prioritaire, 228 demandes sur emplois administratifs ont été retenues dont :

- 118 reconnues par les précédentes commissions,
 - 90 nouvelles demandes reconnues prioritaires.
- Sur emplois informatiques, 4 demandes prioritaires sont inscrites.

Sur 25 dossiers jugés par l'administration non prioritaires d'office et soumis à l'appréciation de la CAPC, 7 dossiers ont été rejetés.

Pour un meilleur suivi, les élus CGT rappelle que les dossiers de mutation prioritaire peuvent être adressés directement au Syndicat National. Ce suivi est particulièrement conseillé dans le cas des dossiers motif « santé de l'agent (70) » et motif « situation familiale (80) » pour lesquels l'administration a une large marge d'appréciation.

76 demandes de réintégrations sur emplois administratifs ont été inscrites sur les tableaux.

Sur 41 pénalisations applicables suite à refus de mutation-réintégration lors du mouvement du 1^{er} septembre 2009, l'administration n'a accepté de n'en lever que 2.

Résultat du vote

Pour : Administration - Sans Etiquette
Contre : CGT - FO - SUD
Abstention : CFDT - CFTC

La CGT vote “ contre ” car elle considère que l'administration prend des décisions arbitraires sans que la CAP puisse par ailleurs, être associée à l'examen du mouvement final.

Le mouvement au 1er avril 2010 décidé par l'administration seule, sera connu le 12 janvier.

Les élus CGT :

Ghislaine **REMY** (31)
Catherine **HOUDIN** (35)
Marie-Christine **JUIN** (79)
Marie-Christine **PREVOST** (95)
Yannick **MASSIET** (59)
Franck **RICHAGNEUX** (92)